

MANITOBA

STATEMENT OF LANGUAGE RIGHTS

To the Constitutional Conference

December 10, 1969

By the Honourable  
EDWARD SCHRYER



LANGUAGE RIGHTS

J'AI DÉJÀ INDIQUÉ HIER MONSIEUR LE PRÉSIDENT QUE LE GOUVERNEMENT DU MANITOBA ÉTAIT D'ACCORD AVEC PLUSIEURS RECOMMANDATIONS TELLES QU'ANNONCÉES PAR VOTRE GOUVERNEMENT.

I HAVE ALSO INDICATED THAT WE AWAIT WITH GREAT ANTICIPATION VOLUME 4 OF THE ROYAL COMMISSION ON BILINGUALISM AND BICULTURALISM WHICH I UNDERSTAND WILL MAKE SPECIFIC RECOMMENDATIONS ON THE WAYS AND MEANS TO ASSURE THE PRESERVATION OF THE CULTURAL MOSAIC IN CANADA. VOUS N'ÊTES SANS DOUTE PAS SANS SAVOIR QUE LE GOUVERNEMENT DU MANITOBA ACCÈPTE L'ESPRIT ET LES RECOMMANDATIONS DE VOTRE GOUVERNEMENT VISANT NON SEULEMENT À GARANTIR LES DROITS LINGUISTIQUES DES DEUX MINORITÉS OFFICIELLES MAIS AUSSI LES MESURES CONCRÈTES QUE VOUS PROPOSEZ POUR LES TRADUIRE DANS LES FAITS. J'ANNONÇAIS D'AILLEURS RÉCEMMENT À ST. BONIFACE QUE LE GOUVERNEMENT DU MANITOBA EST À RÉDIGER UN PROJET DE LOI VISANT À SUPPRIMER L'ESPRIT DE 1890 QUI FAISAIT DE L'ANGLAIS LA SEULE LANGUE OFFICIELLE DANS NOTRE PROVINCE. NOUS VOULONS NON SEULEMENT DRESSER UN PROGRAMME LÉGISLATIF MAIS AUSSI PRENDRE LES MESURES VOULUES AFIN DE REPLÉTER LE VISAGE BILINGUE DU MANITOBA.

TO THAT END MR. CHAIRMAN WE SHALL AVAIL OURSELVES FULLY OF THE PROGRAMS AND FEDERAL FUNDS WHICH YOUR GOVERNMENT HAS RECENTLY PUT AT THE DISPOSAL OF THE PROVINCES. I MIGHT ALSO ADD THAT THE ONTARIO AND NEW BRUNSWICK PROGRAMS IN THE REAM OF LANGUAGES RIGHTS WILL GUIDE US IN OUR EFFORTS TO SECURE NATIONAL UNITY. JE VOUDRAIS AUSSI DIRE AU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC QUE NOUS AURONS SANS DOUTE RECOURS À SA PROVINCE AFIN D'UTILISER TOUTES LES RESSOURCES QUE SON GOUVERNEMENT VOUDRA BIEN METTRE À NOTRE DISPOSITION, COMME LE QUÉBEC L'A D'AILLEURS TOUJOURS FAIT.

THIS IS ONE OF THE AREAS MR. CHAIRMAN WHERE GOODWILL CAN GO A LONG WAY TO PROMOTE NATIONAL UNITY AND MY GOVERNMENT FULLY INTENDS TO DISCHARGE ITS RESPONSIBILITIES IN THAT FIELD.